Hydro Québec

DESCRIPTION D'EMPLOI – BUREAU

Approbation	a	m	j
Nathalie Hamel Dir. Centre de relations clientèle	2015	10	02
François Bédard Chef Rémunération et avantages sociaux	2015	10	06

No dossier : 256

Titre d'emploi : **Représentant – Centre contact client II – Clientèle**

Représentante – Centre contact client II – Clientèle

Groupe : A

NATURE DU TRAVAIL

Assurer le service aux clientèles résidentielles et commerciales selon les encadrements en vigueur pour les activités de nature complexes ou spécialisées. Effectuer la promotion des produits et services offerts par l'entreprise.

TÂCHES TYPES

1. Traiter les contacts clients selon les encadrements en vigueur, incluant l'authentification du client ainsi que la mise à jour de leur dossier.
2. Recevoir et traiter des demandes des clients concernant les activités suivantes pour les marchés résidentiels et commerciaux :
   - Emménagement /déménagement et facturation (commercial avec ou sans puissance) et demander un dépôt, si requis;
   - Permis : Traiter les demandes d'alimentation et déclaration de travaux (DA/DT) résidentielles et commerciales, les appels des maitres-électriciens et les demandes des unités internes (ex. : réseau, mesurage);
   - Efficacité énergétique;
   - Interventions terrain et interventions planifiées;
   - Travail de bureau complexe.
3. Effectuer la promotion des différents produits et services disponibles et effectuer les transactions qui en découlent.
4. Effectuer les tâches dévolues au Représentant Centre contact client I.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail		
DEGRÉ	2	3	2	2	2	3	3	3a	3	3	3	Total	Classe
POINTAGE	30	27	10	8	28	21	45	18	15	42	18	262	5

Émis par la Direction Relations du travail et rémunération globale

Date officielle : 2015 (A) 09 (M) 14 (J)